

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0392**

commune (s) :

objet : Mise en place de silos à verre sur des sites privés - Convention avec les propriétaires

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 20 octobre 2008**Décision n° B-2008-0392**

objet : **Mise en place de silos à verre sur des sites privés - Convention avec les propriétaires**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

Dans le cadre de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, la Communauté urbaine récupère du verre grâce à des silos d'apport volontaire. Le poids de verre recyclé a atteint 21 504 tonnes en 2007. Le produit de sa revente est versé annuellement, comme soutien, à la Ligue contre le cancer, soit un montant de 64 153 € pour l'année passée. La quantité collectée est en constante progression même si elle se ralentit depuis 2003.

Le verre présente la particularité d'être recyclable à 100 % et à l'infini, c'est pourquoi il est intéressant de chercher des pistes pour développer sa récupération. En effet, le gisement potentiel est de 40 kilogrammes par an et par habitant. La Communauté urbaine atteint aujourd'hui 18,1 kilogrammes et s'est fixée pour objectif d'atteindre 20 kilogrammes en 2010.

L'agglomération lyonnaise est couverte par 2 160 silos, soit un pour 560 habitants. Afin de mettre en place de nouveaux points de collecte, il est proposé d'installer des silos à verre sur des sites privés : copropriétés, supermarchés, sites touristiques, etc. Cela permettrait de capter de nouveaux flux et contribuerait à augmenter la valorisation matière, conformément au plan d'actions stratégique de la politique de gestion des déchets et à son action 3.1 optimisation de la collecte sélective et du verre. Cette opération se fera conformément au programme prévoyant une augmentation du parc de silos installés de 10 % par an.

Dans le cadre de ses missions, la direction de la propreté se chargera du nettoyage, de l'entretien et de la maintenance courants sur le mobilier urbain. Elle s'occupera également de la collecte afférente. Les propriétaires devront s'assurer de l'entretien du site et de garantir l'accès aux silos. Seuls les lieux d'implantation présentant des garanties de sécurité et d'accès seront concernés. L'ensemble de ces dispositions a été repris dans une convention qui sera signée entre les propriétaires des sites d'implantation et la Communauté urbaine ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la convention-cadre relative à la mise en place de silos à verre sur des sites privés.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions particulières en découlant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.